

Lyon, le 23 octobre 2020



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon, chancelier des universités, président du conseil d'administration du Crous de Lyon,

VU les articles R822-1 et suivants du code de l'éducation, modifié par décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 - art. 1,

VU le décret n° 87-155 du 5 mars 1987 relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres Universitaires, modifié par le décret 2005-1001 du 22 août 2005 et le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016,

VU le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat,

VU le départ de Madame Renée HEIM du poste de directrice de l'EPLFPA de ST GENIS LAVAL (DRAAF),

VU les élections métropolitaines des 15 mars 2020 et le 28 juin 2020 désignant les conseillers métropolitains de Lyon,

VU la démission de Madame Valérie HAAS de son poste de Vice-Présidente Formation à l'Université Lyon 2,

VU la nomination de Madame Jannick CHRÉTIEN comme secrétaire générale de l'académie de Grenoble,

ARRETE

ARTICLE 1 - La composition du conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires est modifiée comme suit :

A - Représentants de l'État :

Représentants de la DRAAF, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Titulaire : M. Hervé COUTIN

Chef de pôle des Affaires budgétaires et transversales,
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes

Suppléante : Mme Carine RIBOTTI

Directrice adjointe de l'EPLFPA de Bourg-en-Bresse

B - Représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale :

Titulaire : M. Jean-Michel LONGUEVAL

Vice-président en charge de l'enseignement supérieur
et de la recherche à la Métropole de Lyon

Suppléante : Mme Lucie VACHER

Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille
et de la jeunesse à la Métropole de Lyon

C - Présidents ou directeurs d'établissement d'enseignement supérieur :

Titulaire : Mme Eva-Marie GOEPFERT
Vice-Présidente Communication, Action Culturelle
et Vie étudiante à l'Université Lumière Lyon 2

Suppléant : Monsieur Philippe CHEVALIER
Vice-Président chargé de la formation et de la vie
universitaire à l'Université Claude Bernard Lyon 1

H - Membres invités :

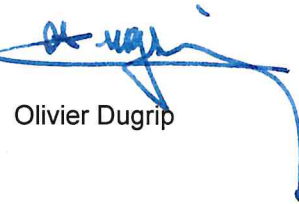
Mme Isabelle GLOPPE

Adjointe au secrétaire général de la région académique

ARTICLE 2 - Le directeur général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 23 octobre 2020

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités



Olivier Dugrip